

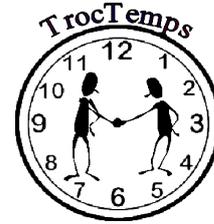
TrocTemps

Nom :

Prénom :

Courriel :

Téléphone :



COMPAGNIE D'ASSURANCE :

Nom assurance: N° Police :

Règlement intérieur

L'association TrocTemps a pour but de développer les relations humaines par l'entraide, les échanges de services, de biens, des savoirs sans recourir à l'argent, en valorisant les savoirs et les compétences de tous.

Sa vocation est de privilégier le lien plutôt que le bien, de valoriser les savoirs, les savoir-faire et la responsabilité de chacun par la coopération, la solidarité et la réciprocité multilatérale. Aussi aucun échange financier de quelque nature que ce soit (même en cas d'utilisation de matériel) n'est accepté.

L'association TrocTemps n'a pas pour objectif la concurrence déloyale et l'enrichissement économique. Aussi, en fonction de l'éthique propre à l'association TrocTemps, les membres de C.A pourront refuser l'entrée d'un nouvel adhérent ou radier un adhérent ne s'inscrivant pas dans cette démarche. C'est une association à but non lucratif dont les droits et autorité sont confiés au groupe de personnes qui gèrent et administrent TrocTemps, les membres du conseil d'administration, élus par l'Assemblée Générale.

Statuts :

Pour être affilié au système :

- Il faut accepter le règlement intérieur.
- Être à jour de la cotisation annuelle (10 €).
- Avoir une responsabilité civile
- Être majeur.
- Participer aux échanges : www.troctemps.fr

Fonctionnement :

Chaque adhérent doit obligatoirement s'acquitter d'une première adhésion de 10 € (contre 3h offertes) lors de son inscription, puis d'une cotisation annuelle à partir de la deuxième année (adhésion et cotisation révisables chaque année). Si la cotisation n'est pas renouvelée, l'éventuel créditant perdra son crédit temps.

TrocTemps fournit un échange d'informations, enregistre et diffuse les offres et les demandes au profit des adhérents par l'intermédiaire d'un site internet (www.troctemps.fr) ou par courriel (contact@troctemps.fr) ou par SMS.



Il est créé une unité de compte horaire qui est utilisée dans les transactions entre les membres. TrocTemps tient la comptabilité de ces transactions et possède un droit de contrôle des comptes horaires de chaque adhérent. *Toutes les informations collectées par l'association restent confidentielles et ne seront pas divulguées de quelques manières que ce soit.*

Toutefois, pour faciliter les échanges, le courriel des adhérents et leur numéro de téléphone (s'il est renseigné) sera donné aux adhérents voulant échanger.

Toute heure d'activité a la même valeur, évaluée à 2 x 30 minutes. La durée du service sera comptabilisée en arrondissant à la demi-heure près (*exemple : 44 minutes réalisées = 30 minutes comptées, 45 minutes réalisées = 60 minutes comptées*).

Pour le prêt de matériel, chaque jour de prêt créditera le compte horaire d'1 heure. Les adhérents s'engagent à lire et à respecter la convention de prêt de matériel ainsi qu'à compléter la fiche de prêt fournie.

Chaque membre dispose d'un crédit de 3 heures offert lors de l'adhésion de ce dernier à l'association TrocTemps. Chaque membre s'engage à informer l'association des échanges effectués afin de pouvoir tenir les comptes horaires à jour. Le temps de trajet avant d'effectuer le service n'est pas comptabilisé.

Tout membre peut refuser une proposition d'échanges. Les prestations de service ne peuvent être qu'occasionnelles et de courte durée.

Les administrateurs de l'association TrocTemps pourront refuser d'enregistrer une transaction ou de publier une information qui leur semblerait non conforme à la légalité et à l'esprit de l'association.

Obligation de l'adhérent :

Assurance :

Il est obligatoire pour chacun d'avoir une assurance responsabilité civile pour l'année en cours dont les caractéristiques sont mentionnées sur la première page de ce document. L'association dégage sa responsabilité quant aux accidents qui pourraient survenir lors des services rendus ou lors du prêt de matériel entre adhérents.

Les administrateurs pourront agir au nom de la communauté des membres lors de contentieux avec des adhérents dont le comportement ou les activités seraient considérés comme contraires à la déontologie ou aux intérêts de l'association ou de ses membres. En cas de conflit entre les membres, les administrateurs se réservent le droit de procéder à une éventuelle radiation des protagonistes.

L'association TrocTemps ne peut être tenue pour responsable de la qualité des services ou de la valeur des biens échangés. Mais elle invite les adhérents à informer le collectif à propos de la qualité des échanges réalisés et à la contacter pour prendre conseil si besoin.

Le règlement intérieur pourra être complété au fur et à mesure de la pratique de fonctionnement de TrocTemps.

Après lecture, je m'engage à respecter la présente charte.

Date et signature : (précédé de mention *lu et approuvé*)